



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

COMMUNIQUE DE PRESSE

PREVENTION DES IMPACTS SANITAIRES ET SOCIAUX LIES AUX VAGUES DE FROID

Le 1^{er} novembre 2018 marque le déclenchement de la veille saisonnière du plan GRAND FROID.

Cette veille saisonnière sera désactivée le 31 mars 2019, sauf si des conditions météorologiques justifient son maintien.

Un guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid est mis à disposition des acteurs locaux par le ministère des Solidarités et de la Santé . Il précise les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les conséquences sanitaires et sociales du froid hivernal. Ce document prend en compte l'accès aux soins et traite de la prévention des intoxications au monoxyde de carbone et des maladies infectieuses. Une attention particulière est portée aux populations fragiles et à leur mise à l'abri.

Ce dispositif de prévention et de gestion est basé sur la carte de vigilance émise par Météo France pour le paramètre "grand froid" et s'articule autour :

- d'une veille saisonnière correspondant à la mise en place d'un dispositif de surveillance spécifique ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de sensibilisation
- d'un mécanisme opérationnel s'appuyant sur la vigilance météorologique "niveau jaune", "niveau orange" et "niveau rouge" fonction de l'intensité du phénomène
- d'un catalogue de mesures mises en œuvre de façon adaptée par les autorités et les différents acteurs concernés, en fonction de l'impact prévisible ou avéré de la vague de froid.

Pour mémoire, le grand froid constitue un risque pour la santé. Ses effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance.

Pour en savoir plus :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>